



70^e session de l'Assemblée générale
6^e commission

Point 80 de l'ordre du jour

Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies
Criminal accountability of United Nations officials and experts on mission

New York, le 16 octobre 2015

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaiterait d'abord remercier le Secrétaire général pour son Rapport sur la Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies ainsi que pour son engagement dans la lutte contre l'impunité à tous les niveaux.

L'actualité montre malheureusement que le problème est loin d'être résolu. Tout doit être entrepris pour éviter que des membres du personnel de l'ONU se rendent coupables d'infractions portant atteinte aux valeurs fondamentales des Nations Unies et entachant la crédibilité de son action. La prévention de tels actes passe notamment par la garantie qu'ils ne resteront pas impunis. Seule une action résolue et coordonnée de tous les acteurs concernés permettra d'atteindre ce but.

Monsieur le Président,

Il est du devoir des Etats membres des Nations Unies et du Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces infractions et assurer qu'elles ne restent pas impunies.

La Suisse soutient l'action du Secrétaire général pour prévenir la commission d'actes inacceptables par le personnel en mission, en particulier l'exploitation sexuelle et les abus. Nous accueillons toute mesure visant à améliorer le système de rapports et soulignons les recommandations dans le récent rapport du Panel de haut niveau sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Le

Secrétaire-général devrait nommer les Etats concernés et, compte tenu des lacunes du système de rapports, la résolution devrait cette année appeler explicitement les Etats membres :

- À rapporter sur l'avancement des enquêtes, des poursuites et des mesures disciplinaires dans leur juridiction, y compris sur les cas des années précédentes ;
- Et à informer sur les mesures prises pour éviter que de tels actes ne se reproduisent.

Monsieur le Président,

En plus du système de rapports, nous restons convaincus que l'élaboration d'une convention internationale serait un moyen approprié pour aborder efficacement et durablement les problèmes dans ce domaine. Les Etats parties à une nouvelle convention pourraient par exemple simplement s'engager à étendre leur juridiction aux crimes graves commis par leurs ressortissants en mission et à prévenir la commission de tels crimes, en incluant toutes les catégories du personnel des missions de maintien de la paix, les fonctionnaires et les experts en mission comme le personnel militaire. La Suisse encourage l'établissement d'un comité *ad hoc* intersessionnel ou d'un mécanisme similaire, par la résolution, dans le but de discuter du contenu d'une telle convention.

Dix ans après le fameux « rapport Zeid », il semble justifié que l'Assemblée générale prenne au moins la peine de considérer sérieusement l'opportunité d'élaborer une convention dans ce domaine. Si l'ONU dispose déjà d'une convention sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé, pourquoi n'en aurait-elle pas une pour lutter contre des crimes graves commis par la même catégorie de personnes ?

Je vous remercie.

Mr Chairman,

First of all Switzerland would like to thank the Secretary-General for his report on the criminal accountability of United Nations officials and experts on mission and for his commitment to the fight against impunity at all levels.

Unfortunately, recent events show that the problem is far from being resolved. Everything must be done to prevent UN staff members from committing offences that undermine the fundamental values of the UN and tarnish its credibility. Preventing such acts from occurring in the first place requires a guarantee that they will not go unpunished. But only through determined and concerted action by all actors involved can we achieve this aim.

Mr Chairman,

It is the duty of UN Member States and the Secretary-General to take the necessary measures to prevent these crimes and ensure they do not go unpunished. Switzerland supports the action of the Secretary-General to prevent staff on mission from committing unacceptable acts, particularly sexual exploitation and abuse.

We welcome all measures aimed at improving the reporting system and highlight the respective recommendations in the recent report of the High-Level Panel on United Nations Peace Operations. The Secretary-General should name the states concerned and, in light of the very incomplete reporting, this year's resolution should explicitly request Member States:

- to report on the progress of investigations, prosecution and disciplinary actions in their jurisdiction, including as regards cases originating from previous years;
- to report on concrete measures taken to prevent such acts from reoccurring.

Mr Chairman,

In addition to reporting, we remain convinced that the development of an international convention would be an appropriate measure to effectively and sustainably address the problems in this area. The states parties to a new convention could, for example, simply undertake to extend their jurisdiction to include serious crimes committed by their nationals while on mission and to prevent the commission of such crimes. This would cover all categories of staff on peacekeeping missions, officials and experts on mission, and military staff. Switzerland supports the establishment of an inter-sessional *ad hoc* committee or similar mechanism through the resolution in order to discuss the content of a convention.

Ten years after the much-publicised "Zeid report", it seems justified that the General Assembly should at least take the time to seriously consider drawing up a convention in this area. If the UN already has a convention on the safety and security of United Nations staff and associated personnel, should it not also have one to combat serious crimes committed by those same people?

Thank you.